

CONTRAT DE FUSION (LCSA)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	4
0.00 INTERPRÉTATION	4
0.01 Terminologie	4
0.01.01 Certificat de Fusion	5
0.01.02 Contrat	5
0.01.03 Date d'Entrée en Vigueur	5
0.01.04 Directeur	5
0.01.05 Fusion	5
0.01.06 LCSA	5
0.01.07 Résolution spéciale	5
0.01.08 Société	5
0.02 Lois applicables	6
1.00 FUSION	6
2.00 NOM	6
3.00 SIÈGE SOCIAL	6
4.00 LIMITES IMPOSÉES AUX ACTIVITÉS	6
5.00 CAPITAL SOCIAL AUTORISÉ	6
6.00 RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES TITRES OU DES ACTIONS	6
7.00 AUTRES DISPOSITIONS	7
8.00 CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
8.01 Nombre d'administrateurs	7
8.02 Election	7
9.00 CONVERSION ET ANNULLATION D' ACTIONS	7
9.01 Conversion	7
9.02 Annulation	8
10.00 RÈGLEMENT ADMINISTRATIF	8
11.00 CONVOCATION DES ACTIONNAIRES	8
12.00 APPROBATION DU CONTRAT DE FUSION	8
13.00 STATUTS DE FUSION	9
14.00 MODIFICATIONS	9

CONTRAT DE FUSION (LCSA)

15.00 FIN DU CONTRAT	9
----------------------------	---

TABLE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE LA PARTIE A [OU PARTIE B]	11
ANNEXE 5.00 – CAPITAL SOCIAL AUTORISÉ ET LIMITES IMPOSÉES	12
ANNEXE 6.00 – RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES TITRES OU DES ACTIONS	12
ANNEXE 7.00 – AUTRES DISPOSITIONS.....	12
ANNEXE 10.00 – RÈGLEMENT ADMINISTRATIF	13
ANNEXE 13.00 – STATUTS DE FUSION	13

© edilex inc. www.edilex.com

CONTRAT DE FUSION (LCSA)

CONTRAT DE FUSION intervenu en la ville de (*nom de la ville*), province de Québec, Canada.

ENTRE: (*dénomination sociale de la partie A*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, LRC 1985, c C-44, ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la loi applicable;

V.1 (Représentant autorisé) (*à ajouter à la suite de la clause ci-dessus*) représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

OU

V.2 (Représentant autorisé par résolution) (*à ajouter à la suite de la clause ci-dessus*) représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], annexe A;

S'il n'y a qu'une seule partie devant agir par l'entremise d'une résolution, cette résolution d'approbation du contrat de fusion sera reproduite en Annexe A. S'il y a deux parties devant agir par l'entremise d'une résolution, utiliser le même modèle de résolution pour l'autre partie.

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LA « PARTIE A »;

ET: (*dénomination sociale de la partie B*) personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, LRC 1985, c C-44, ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la loi applicable;

V.1 (Représentant autorisé) (*à ajouter à la suite de la clause ci-dessus*) représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

OU

V.2 (Représentant autorisé par résolution) (*à ajouter à la suite de la clause ci-dessus*)

PARTIE A	PARTIE B